

COMMUNE DE BANVOU
PROCES VERBAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 30/01/2015

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

L'an deux mil quinze le 06 février, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence Monsieur Joël JOURDAN, Maire.

Etaient Présents : Mmes, BOUGIS Anne, COLIN Huguette, HAMARD Eliane, HODIESNE Catherine, MM., BREILLOT Anthony, CHABOT Mickaël, HUET Romuald, PANCHAU Alain, PELLERIN Jean-Louis, RICHARD Francis, THOMAS Laurent.

Absents excusés : MM. MICHEL Didier, (Procuration à M. Joël JOURDAN), PICARD Dorian, Mme CHRETIEN Sylvie

Secrétaire de séance : Madame HAMARD Eliane

Avant de débiter la séance, Mesdames Eveline JAMES, Florence ROYER et Sybille REVERT présentent leur projet de créer une MAM, dans le local de l'ancien bar épicerie les 7 routes.

-1- SE 61 : PROPOSITION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SE 61, dans lequel, le Syndicat propose que la commune lui délègue le génie civil des travaux d'éclairage public et des télécommunications dans le cadre de l'effacement des réseaux.

Monsieur le Maire soumet cette demande au vote de la Municipalité.

Avec 1 voix contre, 6 abstentions et 6 voix pour, le Conseil Municipal à la majorité adopte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

-2-COMMANDE DE CAILLOUX

Monsieur le Maire explique à la Municipalité que les chemins du Pont, de l'Etre Bunoust et de la Lée sont parsemés de trous petits et grands et qu'il convient de les reboucher avec du cailloux afin de sécuriser la circulation des riverains.

Monsieur JOURDAN souhaite commander à l'entreprise BESNARD-PREVEL, 1 semi de cailloux pour le chemin du Pont, 1 semi pour celui de la Lée et 2 semis pour l'Etre Bunoust.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

0-CHANGEMENT DE FAUCARDEUR

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que la SARL LE PONT a acquis du matériel de faucardage et offre ses services pour réaliser les travaux de débroussaillage sur la commune, aux mêmes conditions (soit 43 € de l'heure pour 85 heures de travail) que l'entreprise LEMANCEL, qui, jusqu'à maintenant, effectuait ces opérations.

Monsieur JOURDAN propose de favoriser les entreprises locales et d'accepter cette proposition.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

Cette décision sera notifiée par courrier aux deux sociétés.

1- AUTORISATION DE DEMANDER DES SUBVENTIONS POUR L'ELECTRIFICATION DU LOCAL DE PETANQUE

Monsieur le Maire informe qu'un devis a été demandé aux entreprises JANNELEC et Fabrice PAUL pour installer l'électricité au chalet de l'association de Pétaque. Elles ont transmis

respectivement les propositions suivantes, 3162.64 € HT et 1494.38 + 1050 (Pour la tranchée) = 2544.38 € HT.

Pour la dépose du mat d'éclairage, la société JANNELEC a remis un devis dont le montant s'élève à la somme de : 1763.54 € HT

Monsieur JOURDAN sollicite l'autorisation de la Municipalité pour demander des subventions au titre de la DETR et du FEDER.

Avec 2 voix contre et 11 pour, le Conseil Municipal à la majorité, autorise Monsieur le Maire à demander des subventions pour ce projet et inscrire cette dépense sur le budget 2015.

2- AUTORISATION DE DEMANDER DES SUBVENTIONS POUR REALISER DES TRAVAUX DANS LA CLASSE DE MADAME VICTOR

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de visite de la DDEN à l'école Rémi POIRIER et informe que des devis ont été demandés à des entreprises afin que les observations formulées soient respectées. Les sociétés consultées ont transmis les propositions suivantes :

- Devis COLIN : Travaux de peinture classe Madame VICTOR : 2556.07 € HT
- Devis PICARD-LALES : Faux-Plafonds : 3106.94 € HT
- Devis PICARD-LALES : Garde-Corps : 794.12 € HT
- Devis PICARD-LALES : Volets Roulants : 3856.04 € HT

Monsieur JOURDAN demande l'autorisation de la Municipalité pour solliciter une subvention au titre de la DETR dans le but de financer ces travaux et de les inscrire sur le budget 2015.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

3- DEMANDE AUTORISATION DE DEMANDER UNE SUBVENTION REALISER LE RAVALEMENT DE LA CANTINE ET LA CLASSE DE MADAME CROCHET

Monsieur JOURDAN informe les membres de l'assemblée qu'un devis a été demandé à l'entreprise COLIN pour réaliser le ravalement de la cantine et de la classe de Madame CROCHET.

La proposition transmise est la suivante :

- Partie 1 (Peinture souple) : 999.92 € HT - Partie 1 (Enduit gratté) : 2467.25 € HT
- Partie 2 (Peinture souple) : 292.80 € HT - Partie 2 (Enduit gratté) : 3075.72 € HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation de la Municipalité pour solliciter une subvention au titre de la DETR dans le but de financer ces travaux et de les inscrire sur le budget 2015.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

4- ACHAT GAZINIÈRE CANTINE

Monsieur le Maire informe que la gazinière de la cantine est obsolète et qu'il convient de la remplacer, par conséquent, il donne lecture du devis remis par Monsieur NORMAND de l'entreprise SPECAF :

- Gazinière 2 feux vifs et plaque coup de feu sur four gaz : 4900 € HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation de la Municipalité pour solliciter une subvention au titre de la DETR dans le but de financer cette acquisition et de l'inscrire sur le budget 2015.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

5- REMISE EN ETAT DE LA SEPULTURE D'EUGENE BARATTE PAR LE SOUVENIR FRANCAIS

Monsieur le Maire explique que le Souvenir Français représenté par Monsieur MICLARD souhaite restaurer la sépulture de Monsieur Eugène BARATTE, mort pour la France lors de la grande guerre (1914-1918), et demande pour cela, que la commune leur cède la concession à perpétuité à titre gratuit.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

6- DEMANDE REMBOURSEMENT DETECTEURS DE FUMEE ACHETES PAR MONSIEUR LECONTE POUR LE LOGEMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE ET FRAIS ENGENDRES PAR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION EN FAVEUR DU TELETHON

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Monsieur Laurent LECONTE a acheté deux détecteurs de fumée pour la somme de 14.90€ TTC.

En effet, conformément à la loi, la présence de ces accessoires sera obligatoire dans tous les logements à compter du 08 mars prochain à la charge du propriétaire.

Aussi, Monsieur LECONTE sollicite le remboursement du coût de son acquisition par la collectivité.

Adoption à l'unanimité du Conseil Municipal.

Par ailleurs, Madame HAMARD a dépensé sur ces deniers personnels, 35. 90 € pour l'organisation de la manifestation pour le téléthon.

Adoption à l'unanimité du Conseil Municipal.

7-AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE LA CAPF POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la CAPF souhaite délégué à la commune l'entretien des chemins de randonnée et pour cela, une convention a été mise en place afin de déterminer les modalités de financement.

La CAPF procédera au remboursement correspondant au coût de l'entretien annuel par entreprise ou par agent technique, via un montant forfaitaire de 1200 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

8-SIGNATURE MOTION DE SOUTIEN AUX NOTAIRES DE FRANCE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la société de notaires ALLART-BOULAY-LEPRINCE/DURAND, sollicitant la signature de Monsieur JOURDAN sur la motion de soutien aux notaires de France contre la réforme des professions réglementées.

Ce projet de loi prévoit une liberté d'installation des notaires non maîtrisées, la suppression d'un tarif proportionnel et redistributif ainsi que l'ouverture des structures d'exercice à des capitaux extérieurs.

Monsieur le Maire soumet cette demande de soutien au vote de la Municipalité.

Avec 3 abstentions et 10 voix contre, le Conseil Municipal à la majorité n'autorise pas Monsieur JOURDAN à signer cette convention.

9-LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire explique que la location de la salle polyvalente du 31 décembre 2014 a été réglée en espèces, or la commune ne possède pas de caisse. Par conséquent, Monsieur JOURDAN propose d'encaisser l'argent et de faire en contrepartie un chèque du même montant soit 170 € (solde coût de la location) à l'ordre du Trésor Public.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

10-ADHESION DE LA COMMUNE DE SAIRES LA VERRERIE AU SYNDICAT MIXTE DE LA VOIE VERTE DU BOCAGE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Mixte de la Voie Verte du Bocage, qui demande à la Municipalité d'approuver ou non l'extension de son périmètre avec l'adhésion de la commune de SAIRES LA VERRERIE.

A l'unanimité, le Conseil Municipalité décide d'approuver l'adhésion de la commune de SAIRES LA VERRERIE au Syndicat Mixte de la Voie Verte.

11- PROJET DE CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, le projet de Mesdames JAMES, ROYER et REVERT de créer une Maison d'Assistantes Maternelles dans le local de l'ancien bar épicerie les 7 routes. Aussi, il donne lecture de leur courrier qui contient toutes leurs requêtes.

En effet, Elles souhaitent la mise à disposition du local de l'ancien bar épicerie les 7 routes avec un loyer modéré à compter du 1^{er} avril 2015, dont la première échéance serait gratuite, mais demandent également, la prise en charge des travaux de réhabilitation de l'immeuble, qu'elles effectueront elles-mêmes, ainsi que le remplissage du réservoir de gaz par la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder à ces trois dames pour la création de leur MAM, un budget de 5000 € pour acheter le matériel nécessaire et réaliser elles-mêmes les travaux en ouvrant un compte dans une boutique de bricolage de leur choix en l'occurrence LEROY-MERLIN, de remplir la cuve de gaz sous réserve d'une caution solidaire, le bénéfice d'un mois de loyer gratuit et de le fixer à la somme de 250 € dont elles seront redevables à compter du 1er mai 2015, révisable chaque année selon l'indice INSEE.

12-DEMANDE AUTORISATION DE DEPOSER UN CERTIFICAT D'URBANISME POUR LE PROJET DE CREATION D'UN LOTISSEMENT DE 6 PARCELLES AU BOURG

Monsieur le Maire donne lecture des plans du projet du futur lotissement de 6 parcelles du bourg élaborés par Monsieur DURIEZ, chef du bureau d'études de la CAPF.

Monsieur JOURDAN sollicite l'autorisation de la Municipalité pour déposer la demande de certificat d'urbanisme auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Orne.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide avec 1 voix pour et 11 contre, de refuser l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer la demande de certificat d'urbanisme et le projet tel qu'il est présenté en raison de la proximité de la salle polyvalente et de la sortie multiple sur la route départementale n°264 de Dompierre.

En conséquence, Monsieur le Maire décide de créer une commission spéciale pour la création du lotissement du bourg afin de revoir le projet et d'en présenter un nouveau.

Les membres désignés pour composer cette commission sont les suivants :

Vice-Président : Francis RICHARD, Membres : Mickaël CHABOT, Jean-Louis PELLERIN, Anthony BREILLOT, Alain PANCHAU, Eliane HAMARD, Catherine HODIESNE

13- AUTORISATION DE DEMANDER DES SUBVENTIONS POUR L'ACHAT D'UN VIDEO PROJECTEUR :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'acquérir un vidéo projecteur pour faciliter le vote du budget notamment, aussi un devis a été demandé à l'entreprise SOB et il en donne lecture à l'assemblée. La proposition s'élève à la somme de 496.80 € HT.

Monsieur JOURDAN demande à la Municipalité l'autorisation de solliciter une subvention pour cet achat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à cette acquisition.

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Trafic routier dans le bourg :** Monsieur le Maire informe que selon le service gestion du réseau routier du conseil Général de l'Orne, la densité de circulation dans le bourg est de 832 véhicules par jour.
- 2- Feu d'Artifice Fête Saint Ernier :** Monsieur le Maire donne lecture du catalogue 2015 de Monsieur FAVRIE de l'entreprise PLEIN CIEL. En effet, la société EURODROP retenue l'an passé ne sera pas reconduite car le spectacle proposé était décevant. Le choix se porte donc sur le feu d'artifice RENOIR pour un montant de 1750 €
- 3- Travaux d'effacement des réseaux route de Saint Bômer :** Monsieur le maire informe que l'entreprise AUBIN entreprendra les travaux à compter du 23 février au 07 mars 2015.
- 4- Carte Communale :** Monsieur le Maire informe que suite à une modification de la loi ALUR, la carte communale est annulée et définitivement enterrée. La CAPF travaille sur un PLUI à 25 communes, en attendant, la commune reste en RNU.
- 5- Rampe Accessibilité école Rémi Poirier :** Monsieur JOURDAN donne lecture du procès-verbal de la Sous-Commission Départementale Accessibilité et du rapport

favorables de l'instructeur concernant le projet de création d'une rampe d'accessibilité à l'école Rémi Poirier, cependant est précisé que l'éclairage devra être prévu.

6- Tenue du Bureau de vote Elections Départementales (22et 29 mars 2015) :

22 mars

08h00-10h00 : J.L. PELLERIN L. THOMAS R. HUET

10h00-13h00 : A.BREILLOT M.CHABOT C.HODIESNE

13h00-15h30 : A.PANCHAU J. JOURDAN N. JOURDAN

15h30-18h00 : E.HAMARD H.COLIN D. MICHEL

29 mars

08h00-10h00 : J.L. PELLERIN A. BOUGIS F. RICHARD

10h00-13h00 : R. HUET M.CHABOT D. PICARD

13h00-15h30 : A.PANCHAU J. JOURDAN N. JOURDAN

15h30-18h00 : E.HAMARD H.COLIN D.MICHEL

7- *Limiteur de son pour la salle polyvalente* : Monsieur le Maire donne lecture de la documentation reçue sur les limiteurs de son dans les salles polyvalentes afin d'éviter les nuisances sonores dans le voisinage. Le Conseil Municipal est hostile à cet équipement.

8- *Achat d'un panneau de signalisation lumineux* : Monsieur le Maire donne lecture de la documentation reçue les panneaux de signalisation lumineux.

9- *Résultats Comptables Exercice 2014* : Monsieur le Maire informe des résultats comptables 2014 :

Fonctionnement : + 60 687. 86 €

Investissement : - 34 370. 41 €

Résultat à affecter sur le budget 2015 : $60\,687.86 + 238\,434.52$ (résultat cumulé au 31 /12 /2014) = $299\,122.38 - 34\,370\,370.41 = 264\,751.97$ €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,

Le secrétaire de séance